



PROCES VERBAL

de la séance du Conseil Municipal

du 8 avril 2025

Le huit avril deux mil vingt-cinq, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GOUEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Claude DAVIAUD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 avril 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10

Nombre de membres présents : 9

Mmes BOUTINEAU Marylène, CLAUDE Laurence, FEYS Joëlle, GEAY Colette, GUILLEMIN Chantal, SIN Géraldine et MM. DAVIAUD Claude, BODIN Didier, PUAUD Franck et VALLOIS Dany.

Nombre de membres excusés : 1

M. PUAUD Franck a donné pouvoir à M. BODIN Didier

Secrétaire de séance : Madame GUILLEMIN Chantal

Quorum : 6

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 25 février 2025
- Finances :
 - Présentation des comptes et des résultats 2024 : Approbation des Comptes Financiers Unique
 - Affectation des résultats 2024
 - Vote des taux d'impositions 2025
 - Vote des subventions 2025
 - Vote des budgets 2025
 - Fongibilité des crédits
- Redevance d'occupation du domaine public par SRD
- Convention Delta Conso
- Avis sur le projet de parc agrivoltaïque sur la commune
- Informations et questions diverses

Le procès-verbal de la séance du 25 février 2025 est approuvé par le Conseil Municipal et arrêté par le Maire et la secrétaire de séance.

1. Délibération 2025-10 : Approbation du Compte Financier Unique 2023 – Budget Mairie

Le Maire présente le Compte Financier Unique 2024 du budget général et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	472 224.06
	Réalisé :	338 629.41
	Reste à réaliser :	87 503.01

Recettes	Prévu :	472 224.06
	Réalisé :	332 283.51
	Reste à réaliser :	105 525.20

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	914 743.36
	Réalisé :	519 768.02
	Reste à réaliser :	0.00

Recettes	Prévu :	914 643.36
	Réalisé :	1 009 553.11
	Reste à réaliser :	0.00

Résultat à la clôture de l'exercice

Investissement :	-6 345.90
Fonctionnement :	489 785.09
Résultat global :	483 439.19

Le Maire quitte la salle pour laisser le Conseil Municipal procéder au vote du CFU 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 du budget général tel que présenté.**

2. Délibération 2025-11 : Approbation du Compte Financier Unique 2023 – Budget Lotissement Résidence du Plateau

Le Maire présente le Compte Financier Unique 2024 du budget lotissement Résidence du Plateau et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	108 215.52
	Réalisé :	108 215.52
	Reste à réaliser :	0.00

Recettes	Prévu :	108 215.52
	Réalisé :	54 107.76
	Reste à réaliser :	0.00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	92 424.82
	Réalisé :	54 107.76
	Reste à réaliser :	0.00

Recettes	Prévu :	92 424.82
	Réalisé :	92 424.82
	Reste à réaliser :	0.00

Résultat à la clôture de l'exercice

Investissement :	-54 107.76
Fonctionnement :	38 317.06
Résultat global :	-15 790.70

Le Maire quitte la salle pour laisser le Conseil Municipal procéder au vote du CFU 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 du budget lotissement Résidence du Plateau tel que présenté.**

3. Délibération 2025-12 : Budget Mairie – Affectation des résultats

Vu la délibération 2025_10 du Conseil Municipal, en date du 8 avril 2025, approuvant le Compte Financier Unique 2024 du budget général ;

Vu les résultats 2024 du budget communal

Fonctionnement	
• Excédent de fonctionnement 2024	94 330.73
• Excédent reporté	395 454.36
Soit un excédent cumulé 2024 de	489 785.09

Investissement	
• Déficit d'investissement 2024	6 345.90
• Excédent des restes à réaliser 2024	18 022.19
Soit un excédent de financement de	11 676.29

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

Fonctionnement	
Excédent de fonctionnement 2024	489 785.09
• Affectation complémentaire en réserve (1068)	0
• Résultat reporté en fonctionnement en 2025 (002)	489 785.09

Investissement	
Déficit d'investissement reporté en 2025 (001)	6 345.90

4. Délibération 2025-13 : Vote des taux d'imposition 2025

Le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux d'imposition 2024 pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le maintien des taux d'imposition pour l'année 2025, soit :

- **Taxe Foncière Bâtie : 29.57%**
- **Taxe Foncière Non Bâtie : 32.96%**
- **Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et meublés : 13.66%**

5. Délibération 2025-14 : Vote des subventions et contributions 2025

Le Maire propose au Conseil Municipal d'étudier les demandes de subventions, d'adhésions et de participations au fonctionnement des associations et autres organismes pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les subventions et participations suivantes pour l'année 2025 :

Participation de fonctionnement	
Banque alimentaire – CCAS de LUSSAC	482.00
SIVOS	44 211.00

Subventions aux associations	
ADMR	1 188
Coopérative scolaire	500.00
Ecomusée	50.00
Les Restos du Cœur	1 000.00
Le Secours Catholique	300.00
La Croix Rouge	300.00
Le Secours Populaire	300.00
GAEL	100.00
Les passeurs de mémoire	100.00
L'AFSEP	100.00
Ligue contre le cancer	100.00
La Main Bleue – circuit des ateliers d'artiste	150.00
APE Collège Louise Michèle Lussac	100.00
Chambre des métiers de la Vienne	100.00
Chambre des métiers des Deux-Sèvres	100.00
APE RPI	1 000.00

6. Délibération 2025-15 : Vote du budget Mairie 2025

Le Maire présente le projet de budget de la Mairie 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE le budget Mairie 2025**
 - **Fonctionnement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 039 689.09 €**
 - **Investissement dépenses = 260 029.90 €**
Investissement recettes = 242 007.71 €

7. Délibération 2025-16 : Vote du budget Lotissement Résidence du Plateau 2025

Le Maire présente le projet de budget du lotissement Résidence du Plateau 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE le budget du lotissement Résidence du Plateau 2025**
 - **Fonctionnement dépenses = 69 107.76 €**
 - **Fonctionnement recettes = 79 356.51 €**
 - **Investissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 54 107.76 €**

8. Délibération 2025-17 : Vote du budget Lotissement Les Groges 2025

Le Maire présente le projet de budget du lotissement Les Groges 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE le budget du lotissement Les Groges 2025 qui s'équilibre en dépenses et en recettes**
 - **Investissement : 60 000 €**
 - **Fonctionnement : 60 000 €**

9. Délibération 2025-18 : Fongibilité des crédits

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'instruction comptable et budgétaire M57, mise en application au 1^{er} janvier 2022 dans la commune, permet de disposer de plus de souplesse budgétaire.

Elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'en débattre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE le Maire à procéder, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune de sections (fonctionnement et investissement) pour le budget général, le budget du lotissement « Résidence du Plateau » et le budget lotissement « les Groges ».**
- **AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.**

10. Délibération 2025-19 : Redevance 2025 d'occupation du domaine public par SRD pour la gestion des réseaux de distribution d'électricité

Vu l'article L.2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques qui stipule que toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique donne lieu au paiement d'une redevance,

Vu l'article R2333-105 du Code général des collectivités territoriales qui précise les bases de calcul de la Redevance d'Occupation du Domaine Public des réseaux électriques au titre de la mise à disposition par une commune d'une partie du domaine public au gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité,

Vu que SRD gère à 100% le réseau de distribution d'électricité de la commune,

Vu que la population de la commune est de 482 habitants,

Vu que le coefficient index ingénierie 2025 est de 1.5770,

Vu que le plafond de la redevance réglementaire est de 153,

Le Maire informe le Conseil Municipal que la redevance d'occupation du domaine public des réseaux de distribution d'électricité pour l'année 2025 s'élève à 241.00 € (153 X 1.5770).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **VALIDE la redevance d'occupation du domaine public des réseaux de distribution d'électricité d'un montant de 241 € pour l'année 2025**
- **AUTORISE le Maire à émettre le titre de recette correspondant à SRD SAEML.**

11. Délibération 2025-20 : Convention relative au remboursement des frais engagés par la CCVG dans le cadre du coût de fonctionnement de l'outil de suivi des consommations « DELTA CONSO EXPERT »

La CCVG est engagée pour la transition énergétique, notamment en travaillant sur la sobriété et la performance des bâtiments.

Elle participe au programme « Sequoia 3 » du syndicat Energies Vienne.

Tous les compteurs des bâtiments communaux bénéficiant d'une opération de rénovation énergétique seront d'office intégrés au logiciel DELTA CONSO EXPERT de l'entreprise AKEA ENERGIE, pour analyser dans le temps, la réduction des consommations.

Le coût de fonctionnement annuel du logiciel est déterminé par le nombre de compteurs sur l'ensemble de la CCVG.

Annuellement, la CCVG sollicitera le remboursement des frais engagés à la commune suivant le nombre de compteurs communaux.

La présente prestation entrera en vigueur à la signature de la convention.

Le Maire donne lecture du projet de convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE le Maire à signer la convention relative au remboursement des frais engagés par la CCVG dans le cadre du coût de fonctionnement de l'outil de suivi des consommations « DELTA CONSO EXPERT »**

12. Délibération 2025-21 : Avis du Conseil Municipal sur le projet de création d'un Parc Agrivoltaïque à GOUEX

Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la procédure de délivrance des permis de construire pour les parcs photovoltaïques ou agrivoltaïques par la DDT, la CCVG est consultée afin d'émettre un avis simple.

En ce sens, et comme l'a prévu le Conseil Communautaire de Vienne et Gartempe, un Comité de Pilotage spécifique étudie ces demandes.

Celui-ci souhaite recueillir l'avis du Conseil Municipal de la commune pour le permis de construire déposé par la société ZE ENERGY pour la construction d'une centrale agrivoltaïque au sol et des bâtiments annexes nécessaires à son exploitation. Ce parc est destiné à produire de l'électricité renouvelable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **EMET un avis FAVORABLE à la construction d'une centrale agrivoltaïque au sol sur la commune de GOUEX par la société ZE ENERGY (PC 086 107 25 00001)**

Validé par le Conseil Municipal, le 16 juin 2025

Arrêté par le Maire et le secrétaire de séance.

Le Maire
Claude DAVIAUD

Le secrétaire
Chantal GUILLEMIN



Séance du Conseil Municipal du 8 avril 2025

Émargement du Conseil Municipal

	Conseillers Municipaux	Signatures	Observations
☐	BODIN Didier		
☒	BOUTINEAU Marylène		
☒	CLAUDE Laurence		
☐	DAVIAUD Claude		
☒	FEYS Joëlle		
☐	GEAY Colette		
☐	GUILLEMIN Chantal		
☐	PUAUD Franck		Excuse! Pouvoir à D. Bodin
☒	SIN Géraldine		
☐	VALLOIS Dany		



Gouex, le 2 avril 2025

CONVOCATION

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous inviter à participer à la réunion du conseil municipal qui se tiendra à la salle de la Parenthèse à GOUEX le

Mardi 8 avril 2025 à 19h30
à la salle de La Parenthèse

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du 25 février 2025
- Finances :
 - Présentation des comptes et des résultats 2024 : Approbation des Comptes Financiers Unique
 - Affectation des résultats 2024
 - Vote des taux d'impositions 2025
 - Vote des subventions 2025
 - Vote des budgets 2025
 - Fongibilité des crédits
- Redevance d'occupation du domaine public par SRD
- Convention Delta Conso
- Avis sur le projet de parc agrivoltaïque sur la commune
- Informations et questions diverses

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance, et vous prie d'agréer, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,
Claude DAVIAUD



